

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Définition des modalités de la
mise à disposition du public
du dossier de modification
simplifiée n°1 du PLUI Ouest
Amiens

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le
chiffon rouge – Rue P.ERMENAUT – à FLIXECOURT, sous la
présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY,
ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY,
ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY,
VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE,
MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE,
BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD,
DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL,
MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D.
LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

La séance étant ouverte,

Vu l'arrêté en date du 10 novembre 2022, le président de la
communauté de communes qui prescrit la modification simplifiée
n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest Amiens
(PLUi OA) portant sur la précision du règlement sur les obligations
minimales en matière de stationnement vélos dans les zones U et
AU.

Vu l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

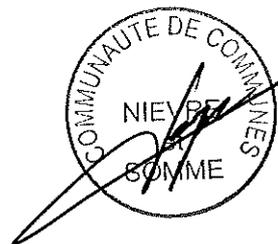
Les modalités de mise à disposition du projet de modification
simplifiée n°1 du PLUi Ouest Amiens suivantes sont proposées :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi Ouest Amiens à la communauté de communes Nièvre est Somme (Flixecourt et Picquigny) et dans les communes concernées aux jours et horaires d'ouvertures pour une durée d'un mois allant du 09 mai 2023 au 16 juin 2023.
- Mise à disposition d'un registre où toute observation, remarque, avis, pourra être consigné aux jours et horaires d'ouvertures du siège de la communauté de communes Nièvre et Somme situé au 1 allée des quarante, Parc d'activité des Hauts du Val de Nièvre 80420 Flixecourt et dans les communes concernées par le PLUi Ouest Amiens ainsi que d'une adresse mail mentionnée sur l'avis de mise à disposition.
- Diffusion dans un journal diffusé dans le département de l'avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.
- Mise en ligne de l'avis de mise à disposition et du projet de modification sur le site internet de la CCNS : <http://www.nievresomme.fr/> durant le toute la durée de la mise à disposition.
- Affichage de cet avis de mise à disposition sur les panneaux d'affichage de la communauté de communes Nièvre et Somme (Flixecourt et Picquigny) et dans les mairies concernées par le PLUi Ouest Amiens.

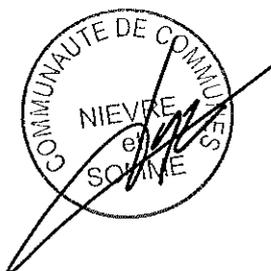
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par :

- 42 voix pour
- 1 voix contre
- 0 abstention
- Approuve les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi Ouest Amiens susmentionnées
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.